



**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2025 A BAYET**

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARIAULT-NERIS LES BAINS- 1 DELEGUE PRESENT

Présent titulaire : MONCOUYOUX Jean-François

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 7 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BECARD Muriel-BESSE Séverine-BREUIL Sylvain-SAUZET Patrick-VERHAEGHE Pierrick /TOTAL = 5 délégués

Présents suppléants : BERTHOLET Françoise-CANTE Daniel = 2 délégués

Excusés : MELOUX GARAVAGLIA Pauline-PACAUD Jean-Luc-PELTIER Christian

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 5 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : FUET Bernadette-HERVIER François-LAJOE Dominique-LASSALLE Alain-MATICHARD Bernard

TOTAL = 5 délégués

Pouvoir : DE CHABANNES Jacques à LASSALLE Alain

Excusé : DE CHABANNES Jacques

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 39 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AMIGO Narcisse-BEYLOT René-BIDAUD André-BIDET Denise-BOISSONNET Gérard-BONNEFILLE Michel-BUSSERON Philippe-CALLENS Dominique-COSSART Philippe-DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard-DUBREUIL François-DURANTEL Jean-GAUTHARD Elisabeth-GENEBRIER Yasmine-GENILLON Gilles-GRAVE Joël-GUERRIER Sophie- MELIN Bernard-PLANE Noël-POIROT Fabrice-RAMBERT Jacques-RAY Claude-REBOUL Daniel-ROBIN Lydie-ROUGE Louis-THUIZAT Jacques-TOUZAIN Yannick-VAYSSIE Frédérique-WAHL Sylvie-ZAIDINERAITE Patrice/TOTAL = 30 délégués

Présents suppléants : BREGOUGNON Michel-CHAMALET Patrick-CHARBONNIER Marie-Claude-DE PAULA Charles-DELANGE Michel-HUGUET Serge-JACQUET Alain-RUIZ Michèle-VERNADAT Jean-Yves/TOTAL = 9 délégués

Pouvoir : CARTERON Christophe à GRAVE Joël

Excusés : CLUZEL Philippe-DEUSY Pierre-DEYRIEUX Nicole-GAZET Estelle-MATHIEU PORTEJOIE Claire-VOLAT Roger

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 13 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AUGIER Marie-France-BLANC Claude-BONNABAUD Olivier-CHABRY Jérôme-DEROT Eliane-LAFARGE Thierry-MAITRE Michel-PUJOS

Henri-VASSAL Christian-VERNISSE Alain/TOTAL = 10 délégués

Présent suppléant : DUBSAY Serge-MACHURET Jean-Mikaël-SEGUR Véronique/ TOTAL = 3 délégués

Pouvoirs : CHANUT Corinne à AUGIER Marie-France-GUILLAUME Romain à TRAVICHON Daniel

Excusés : BRUNOT Denis-CHANUT Corinne-GUILLAUME Romain-MINARD Michel-NARBOUX Véronique

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 15 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BERNARD Roseline-BONNABAUD Christophe-COULON Agnès-DRIFFAUD Olivier-DUPONT Frédéric-GUY Jean-Claude-JANOWIEZ Patrick-LACOGNE Michel-MERCIER Jean-Louis-NOCART Eddy- TRAVICHON Daniel/TOTAL = 11 délégués

Présents suppléants : GIRODEAU Frédéric-PIERRE Jean-PRIEUR Thierry-RAHNEMA Kaveh /TOTAL = 4 délégués

Pouvoirs : BLETTERY Jacques à BIDAUD André

Excusés : BLETTERY Jacques-DELABRE Serge-FARIGOULE Bruno-PRULHIERE David-SOARES Sophie-TRONCY Jacques

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2025

Question présentée par André BIDAUD – Président

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date du 14 avril 2025.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu

II - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Président remercie Jacques DE CHABANNES pour avoir assumé la tâche lors du dernier comité syndical. Frédéric DUPONT, adjoint au Maire de la commune de St Germain des Fossés, est désigné secrétaire de séance.

III - ADMINISTRATION GENERALE - Installation de nouveaux membres :*Question présentée par André BIDAUD – Président*

Par délibération en date du 27 mars 2025 la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a modifié ses représentants :

Pour la commune d'ECHASSIERES :

Frédéric DALAIGRE, délégué titulaire, est remplacé par Yoann MALAPAIRE.

Pierre IMHOF, membre suppléant, est remplacé par Nicole DEYRIEUX.

Les nouveaux délégués sont officiellement installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

Le Comité Syndical est invité à en prendre acte.

IV- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT*Question présentée par André BIDAUD – Président*

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n° 7 du 22 septembre 2020.

PERIODE DU 11 MARS 2025 AU 10 JUIN 2025

Numéro	Date de décision	Objet
3D2025	05/03/2025	Avenant n°3 - GAIA AVENIR - Nouvelle indexation au 01/01/2025 – Centre de Stockage des déchets
4D2025	27/05/2025	Avenant n°1 de transfert CMSE --> NEXTONE Marché amiante
5D2025	06/05/2025	Avenant n°1 d'ajustement contractuel - SMACL – D.A.B Dommages Aux Biens
6D2025	07/05/2025	Vente de biens mobiliers - Chargeuse DOOSAN - MAIA JCB - 30 000 € dans le cadre d'une reprise.
7D2025	15/05/2025	Avenant n°1 de prolongation - 2023PA04 – SRB Marché Bois

V- EXPLOITATION UVE - RAPPORTS LUCANE 2024

Question présentée par le délégataire Lucane

Principaux indicateurs :

- ✓ Disponibilité : **8 422 h** (2023 : 8193 h)
- ✓ Production de déchets valorisés énergétiquement : **58 226 T** réceptionnées dont **939 T** détournées (2023 : 56018 T dont 1582 T détournées)
 - SICTOM SUD ALLIER **20 730 T** d'OMr + **644 T** déchèteries (2023 : 22 319 T + 488 T déchèterie)
 - **3 494 T** refus d'Allier Tri (2023 : 3 087 T)
 - SICTOM NORD ALLIER **17 299 T** d'OMr (2023 : 17 670 T)
- ✓ Production énergétique **124 089 MWh** (2023 : 122 017 MWh)
 - Energie vendue **76 465 MWh** (2023 : 80 179 MWh)
 - Energie autoconsommée **20 328 MWh** (2023 : 19 344 MWh)
- ✓ Mâchefer **12 373 T** (2023 : 11 893 T)
- ✓ Métaux ferreux **1 159 T** (2023 : 1 058 T)
- ✓ Non ferreux **77 T** (2023 : 97 T)
- ✓ Chiffre d'affaires LUCANE **11 447 K€** - En attente de la validation du commissaire aux comptes du groupe.
- ✓ Résultat financier avant impôts **771 K€**
- ✓ Résultat financier après impôts **589 K€**
- ✓

Le comité syndical prend acte des informations.

VI- PRESTATION COLLECTE DU DONJON – TRAITEMENT DES DECHETS NON RECYCLABLES A GAÏA - RAPPORTS SUEZ

Question présentée par le prestataire

1/ L'entreprise SUEZ assure pour le compte du Sictom deux prestations sur le secteur du Donjon :

- La collecte des OMr en PAV et en PAP dans le bourg du Donjon (Lot 1).
- La gestion des déchets de la déchèterie (lot3).

Le contrat a été signé en mars 2022 et court jusqu'en mars 2026.

Un lot 2 relatif à la collecte sélective n'avait pas été attribué, une gestion en régie avait été privilégiée.

Bilan 2024 de la prestation :

- LOT 1 Tonnage 2024 => 817 T
- LOT 3 Tonnage 2024 => 347 T

2/ Marché de traitement des déchets non recyclables à GAÏA tonnage 2024 => 3 502 T

Il comprend les détournements des OMr pendant la maintenance de l'UVE et les déchets non incinérables des déchèteries.

Le Prestataire attire l'attention des élus sur le problème récurrent des performances de tri sur le secteur notamment dû aux bacs collectifs d'apport volontaire. Si à l'avenir ce mode de collecte était maintenu dans le nouveau contrat, il conviendrait de réfléchir à changer les contenants au profit de colonne plus adaptés aux types de déchets.

VII- Election de la commission Délégation de Service Public

Conformément à la décision de lancer une nouvelle délégation de service public pour la rénovation, l'agrandissement et l'exploitation de l'UVE, il est nécessaire de mettre en place une commission spécifique dite Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Elle a pour but d'assurer la transparence et l'efficacité dans le processus de passation du marché.

La CDSP a pour mission d'ouvrir les plis des offres, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres. Elle peut aussi proposer d'entamer une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires conformément à l'article L1411-5 du CGCT et dans les conditions prévues à l'article L3124-1 du code de la commande publique.

Elle est constituée du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus des délégués titulaires du comité syndical.

Une liste peut être présentée incomplète. Elle est élue au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide l'inverse à l'unanimité.

Le mode de suffrage est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste a candidaté :

TITULAIRES :

Bernard DEVOUCOUX
Jacques BLETTERY
Michel MAÎTRE
Henry PUJOS
Michelle BONNEFILLE

SUPPLEANTS :

Eddy NOCART
Noël PLANE
Jacques DE CHABANNES,
Gilbert André CROUZIER,
Marc JUVIN

Conformément à la réglementation, le Président propose de procéder au vote.

La liste est élue à l'unanimité.

VIII- INVESTISSEMENT PATRIMONIAL - ACQUISITION DE PARCELLES A BAYET

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Sictom a l'opportunité d'acquérir des terrains dans le périmètre de son siège d'exploitation. Une parcelle contiguë à sa propriété d'une superficie d'environ 0,83ha et une parcelle d'environ 3,4ha à proximité immédiate. Toutes deux sont en zone constructible. Ces nouveaux terrains permettront d'une part le rapatriement du matériel entreposé sur des propriétés appartenant à la Comcom SPSL et d'autre part à constituer une réserve foncière dans le cadre de l'agrandissement de l'Unité de Valorisation Energétique.

La superficie totale s'élève à 4ha23a69ca.

Dans cette opération, le propriétaire rachète une superficie équivalente afin de permettre à son exploitant de maintenir sa superficie d'exploitation.

La prestation est assurée par la SAFER.



En jaune, section ZX parcelle 64 A d'une superficie de 83a11ca et B d'une superficie de 2a30ca

En bleu, section ZX parcelle 49 d'une superficie de 3ha38a28ca avec servitude de passage.

Montant de la transaction :

Prix de vente initial : **33 895,00 € (TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS QUINZE EUROS)** + droits de mutation et émoluments du premier acte notarié soit 40 000€ (QUARANTE MILLE EUROS)

Auquel s'ajoute(nt) :

- les frais d'intervention Safer : 4 800 € TTC
- les frais de notaire (environ 1500€)
- les droits de mutation environ 5 000€

Soit un total de 51 300€ environ.

Alain JACQUET, délégué de Saulzet, s'interroge sur l'éventuelle servitude liée à la voie verte sur la parcelle en bleu. Bernard DEVOUCOUX précise qu'il n'y a pas de servitude étant donné que la voie verte s'arrête à l'entrée sud de Bayet.

René BEYLOT demande à qui appartient la parcelle à l'est de la bande bleue. André BIDAUD lui répond que cette bande de terrain est incluse dans la propriété de Saria/Secanim.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve cette transaction et l'autorise à conclure cette promesse de vente conformément au descriptif et aux conditions fixées et à signer tous les documents nécessaires.

IX- CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC GANNAT AU SUJET DE ISDI 20 000€ (Installation de Stockage de Déchets Inertes)

Question présentée par Bernard DEVOUCOUX – Vice-Président

Le Sictom exploite au lieu-dit la Bâtisse à Gannat un centre de stockage de déchets inertes. L'arrêté d'exploitation court jusqu'au 31/12/2033. La commune de Gannat, propriétaire du site, porte un projet de parc photovoltaïque sur une partie de sa propriété (environ 4 Ha). (Un dossier de cessation partielle d'activité est en cours de réalisation. Il est réalisé par le Sictom. Il permettra de définir les aménagements nécessaires pour la réhabilitation et la couverture des casiers et de déterminer les servitudes d'usages pour le suivi environnemental.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2966/2020 en date du 13 novembre 2020, modifiant les dispositions applicables au SICTOM, une somme d'environ 300.000€ a été provisionnée pour financer les travaux nécessaires et notamment :

- Les études,
- L'analyse des eaux souterraines,
- L'étanchéité de 2 piézomètres,
- Le comblement dans les règles de l'art de 7 piézomètres,
- La création de bassin tampon des eaux pluviales,
- La couverture des casiers et l'écartement et nivellement d'argile.

Il a été convenu que la commune participe à hauteur de 20 000€ pour cette réhabilitation.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à signer la convention de financement et à engager les travaux de réaménagement conformément au dossier de cessation partielle.

X- CONVENTION DE CONTROLE DES EAUX SOUTERRAINES AVEC LES RIVERAINS DE ST GENES DU RETZ ET DE GANNAT

Question présentée par Bernard DEVOUCOUX – Vice-Président

Dans le cadre du suivi des eaux souterraines qui traversent le site de stockage de déchets inertes, deux puits ont été identifiés, en amont et en aval du site, et ce afin d'effectuer les prélèvements nécessaires. Il s'agit de puits privés chez des particuliers. L'un est situé au lieu-dit La Bâtisse à Gannat, l'autre se trouve au 35, rue du Jardin Anglais sur la commune de St Genès Du Retz (63260).

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition du Sictom son puits et un accès afin d'effectuer les opérations de prélèvement sous la responsabilité pleine et entière de la collectivité. Aucun dédommagement n'est envisagé. La durée de la convention est de 10 ans. Chaque partie prenante peut se rétracter après une campagne de prélèvement dans les deux mois en informant par lettre recommandée l'autre partie.

Kaveh RAHNEMA, adjoint de la commune de BOST, s'interroge sur l'utilité de puits. Bernard DEVOUCOUX précise que ces puits servent éventuellement pour arroser les jardins des particuliers concernés. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) demande à contrôler les eaux souterraines en amont et en aval du site de stockage des déchets inertes.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à signer les conventions correspondantes et à entamer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement des opérations.

XI- IFSE – MAINTIEN PENDANT CERTAINS CONGES MALADIE

Question présentée par Claire MATHIEU-ORTEJOIE – Vice-présidente

Afin d'améliorer les garanties en prévoyance dans la fonction publique d'État, le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat est venu modifier le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État.

Jusqu'au 31 août 2024, le décret n°2010-997 indiquait que le versement du régime indemnitaire devait être suspendu en cas de placement en congé de longue maladie (CLM), de grave maladie (CGM) ou de longue durée (CLD).

A compter du 1er septembre 2024, le décret prévoit que les agents publics de l'État bénéficieront du maintien d'une partie du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM.

Le bénéfice de ces primes et indemnités sera maintenu à hauteur de 33 % la première année et de 60 % les deuxième et troisième année.

En revanche, les primes resteront suspendues en cas de placement en Congé de Longue Durée (CLD).

Ces dispositions concernant la fonction publique d'État ne sont pas directement applicables à la fonction publique territoriale.

Il convient donc de délibérer pour que les agents du SICTOM SUD ALLIER puissent bénéficier de cette disposition.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve.

XII- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Question présentée par Claire MATHIEU-PORTEJOIE – Vice-présidente

Vu la délibération n° 18DL11032025 du Comité Syndical du 11 mars 2025 portant modification du tableau des effectifs de l'Etablissement,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mai 2025,

Il est proposé au Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs pour permettre de recruter un agent permanent du Sictom sur un poste de Technicien, et de supprimer un poste d'adjoint d'animation suite à la promotion d'un agent sur le grade supérieur.

6 agents contractuels ont été recrutés pour faire face aux absences temporaires des agents titulaires.

Cat.	GRADES	Echelles	Tableau des effectifs au 27/05/2025	Pourvus 27/05/2025 Titulaires	au Pourvus 27/05/2025 Contractuels	Remplacements de Permanents absents temporairement
A	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	1	1	0	0
A	Directeur Général Adjoint des Services	Emploi fonctionnel	1	1	0	0
A	Attaché Territorial	Echelle des Attachés	0	0	0	0
A	Attaché principal	Echelle des Attachés	2	2	0	0
A	Attaché Hors Classe	Echelle des Attachés	1	1	0	0
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	Echelle C3	8	8	0	0
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Echelle C2	2	1	0	0
C	Adjoint administratif	Echelle C1	1	1	0	0
B	Rédacteur	Echelle des Rédacteurs	2	1	0	0
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	Echelle des Rédacteurs	1	0	0	0
0	ADMINISTRATIF		19	16	0	0
C	Adjoint d'animation	Echelle C1	1	1	0	0
C	Adjoint d'animation de 2ème classe	Echelle C2	2	2	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	Echelle des animateurs	1	0	0	0
	ANIMATION		4	3	0	0
A	Ingénieur principal		0	0	0	0
A	Ingénieur Hors Classe		1	1	0	0
B	Technicien territorial		2	0	0	0
C	Agent de maitrise principal		16	12	0	0
C	Agent de maitrise		7	4	0	0
C	Adjoint technique principal 1ère classe	Echelle C2	40	38	0	0
C	Adjoint technique principal 1ère classe (temps non complet 27h)	Echelle C2	1	1	0	0
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Echelle C2	24	18	2	0
C	Adjoint technique	Echelle C1	29	19	0	13
	TECHNIQUE		120	93	2	13
	TOTAL 1		143	112	2	13
B	Maitre composteur - Technicien	1er grade personnel catégorie B	0	0	0	0
Apprenti			1	0	0	0
PEC			0	0	0	0
TOTAL 2			1	0	0	0
	TOTAL GENERAL (1+2)		144	112	2	13

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Cat.	GRADES	Echelles	Tableau des effectifs au 27/05/2025	Pourvus au 27/05/2025 Contractuels
C	Adjoint administratif	Echelle C1	1	1
	ADMINISTRATIF		1	1
C	Adjoint d'animation	Echelle C1	2	2
	ANIMATION		2	2
	Total		3	3

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le nouveau tableau.

XIII- FINANCES : TARIFS 2026 – REDEVANCES SPECIALES*Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président*

Comme chaque année et afin de prendre en compte l'inflation, il est proposé de modifier les différents tarifs de Redevances Spéciales à partir du 1^{er} janvier 2026 et d'appliquer une augmentation de 3.4 % correspondant à l'inflation des valeurs locatives entérinée par la loi de finance 2024 pour l'année 2025. Les nouveaux tarifs ci-annexés sont arrondis au multiple de 5 centimes le plus proche.

Enfin, il est convenu de maintenir le tarif de la redevance spéciale des communes pour 2026 à 22,45€ nets.

Il est proposé que cette redevance soit appliquée également aux EPCI pour leurs bâtiments administratifs, centre(s) de loisirs, équipement(s) culturel(s), sportif(s)....

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve les nouveaux tarifs des redevances et l'élargissement du champ d'application aux EPCI.

XIV- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Question présentée par Jacques BLETTY – Vice-président

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les ajustements budgétaires suivants afin de régulariser les écritures de récupération de l'avance versée pour l'acquisition d'un camion.

Budget Syndical (décision modificative n°1) :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
041	21828	Matériel de transport - écriture d'ordre	8 610.00
TOTAL DEPENSES			8 610.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
041	238	Récupération de l'avance versée – écriture d'ordre	8 610.00
TOTAL RECETTES			8 610.00

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve cette décision modificative.

XV- INVESTISSEMENT BENNES A CHARGEMENT LATERAL

Question présentée par Sylvain PETIT-JEAN – Directeur Adjoint

1) Investissement 2 bennes à chargement latéral type TRANSLIFT :

Ce type de benne est affectée à la collecte robotisée au porte à porte de la collecte sélective depuis 10 ans et des ordures ménagères depuis mai 2025. Le développement de la collecte robotisée implique donc une évolution de notre parc de véhicule. L'expérimentation 2025 avec la robotisation de 29 communes et l'optimisation des tournées CS sur le secteur de vichy communauté engendre un besoin supplémentaire de deux bennes à chargement latéral 26 tonnes de type TRANSLIFT (collecte de bacs 240L à 1000L).

Prix unitaire (châssis + benne) prévisionnel : 320 000€ HT 384 000€ TTC

Montant investissement prévisionnel : 640 000€ HT 768 000 TTC

2) Investissement 1 benne à chargement latéral type OMB CPL7 :

Ce Type de benne est affectée à la collecte robotisée par chargement latéral des points d'apports volontaires ordures ménagères sur les secteurs du Donjon et la Montagne Bourbonnaise (bacs 750L à 3200L).

Il conviendrait de remplacer le dernier véhicule acquis de marque TRANSLIFT (type MAXXUM) qui d'une part est moins adapté à ce type de collecte en milieu rural que la benne type OMB CPL et d'autre part cette dernière est beaucoup moins fiable. Cette benne totalise près de deux ans d'arrêt depuis son acquisition en 2020.

Il conviendrait donc de procéder à la vente du dit véhicule pour un montant estimé de 80 000€ et de procéder à l'investissement d'une benne type OMB CPL7.

Prix unitaire (châssis + benne) prévisionnel : 275 000€ HT – 330 000€ TTC

Il conviendrait de prendre les décisions modificatives nécessaire pour procéder à l'acquisition de ces 3 véhicules afin de faire face aux besoins de la collectivité et de lancer le plus rapidement possible les commandes pour une livraison début 2026.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à prévoir les crédits au budget.

XVI- POINT SUR L'UVE

Question présentée par André BIDAUD – Président

La consultation est en cours. Plusieurs entreprises sont en lice : IDEX, PAPREC, (SUEZ) et VEOLIA. Toutes ont participé à la visite obligatoire. Des visites complémentaires ont eu lieu à la demande des candidats. Les premières offres ont été remises le 6 juin. La Commission Délégation Service Public se réunira officiellement le 17 juillet. Au cours du second semestre, plusieurs auditions sont programmées :

-Fin août

-Début octobre

-Mi-novembre

L'objectif est de signer le nouveau contrat de concession début 2026.

La Préfecture a été saisie pour demander une dérogation sur la durée de la future concession. La réglementation prévoit une durée maximale de 20 ans en fonction de l'amortissement du bien exploité. Le montant des investissements aujourd'hui consacré à rénover et/ou à construire une UVE nécessite souvent une durée plus longue. Les services de l'Etat ont été sollicités. La demande de dérogation porte sur une durée d'exploitation de 25 ans.

Le Président a également saisi pour la seconde fois le président de la région AURA. L'objectif est de valider officiellement au niveau des instances régionales la future zone de chalandise de collecte des OMr de la future installation et notamment pour la partie Saône et Loire.

Une pré-concertation a été lancée. La Préfecture a publié la Déclaration d'Intention transmise par le Sictom. Les mairies ont été destinataires du document pour un affichage dans leurs panneaux administratifs. Au cours de l'été, plusieurs permanences se dérouleront dans les locaux des membres du GAC. Des visites de l'usines sont également programmées. Une réunion publique est organisée fin septembre à Bayet afin de clôturer cette pré-concertation.

XVII - LOGICIELS METIERS : RH + COMPTABILITE

Question présentée par François DARD – Directeur Général des Services

Pour information, l'actuel logiciel arrive à bout de souffle. 4 prestataires sont venus présenter leurs offres informatiques. Le choix s'est porté sur l'entreprise Mairistem by JVS sur les 2 volets.

Un logiciel complémentaire sera acquis pour gérer le temps de travail (badgeuse pour l'ensemble du personnel). L'objectif est de pouvoir automatiser la saisie des heures et d'être plus réactif en cas de contrôle de la Chambre régionale des comptes sur le temps de travail. Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable.

La mise en place est programmée normalement au 1^{er} janvier 2026.

Logiciel compta + RH :

- Droit d'accès + installation + migration de données : 16 610 € TTC
- Redevance annuelle : 15 172.80 € TTC

Coffre-fort :

- Droit d'accès + installation + formation : 1 489.44 € TTC
- Redevance annuelle : 1 147.68 €

Badgeuses :

- Octime gestion du temps droit d'accès + paramétrage + formation : 8 904 € TTC
- Installation et paramétrages badgeuses : 1 692 € TTC
- Redevance annuelle : 7 992 € TTC

Le comité syndical prend acte de la décision du Président.

XVIII- POINT SUR LES MODIFICATIONS DES FREQUENCES

Question présentée par Bernard DEVOUCOUX DU BUYSSON – Vice-président

1) Diminution de la fréquence de collecte des communes en C2, passage en C1

Globalement le changement de fréquence a bien été intégré cependant des aménagements ont été nécessaires pour les EPHAD.

Certains usagers récalcitrants ont peiné pour adopter ces nouvelles fréquences. Des dépôts des déchets ménagers directement sur la voie publique ont été constatés. Afin d'accompagner ces administrés, la collaboration de la commune est indispensable. A noter que l'installation de PAV est à proscrire car il augmente le risque de dépôts sauvages et les performances de tri sont amoindries.

2) Expérimentation de la collecte robotisée OM et CS en C0.5 avec sacs transparents

Après 4 semaines d'expérimentation nous constatons :

- Une baisse importante du volume d'ordures ménagères de 25 à 30 % soit 50 kg/hab/an soit 500 tonnes/an sur les 29 communes (à confirmer).
- Une augmentation de la collecte sélective supérieure à 10% soit près de 9 kg/hab/an soit 92 tonnes/an sur les 29 communes (à confirmer).
- Un ciblage de 10 à 15% des foyers qui ne triaient pas encore (450 foyers sur 4500)
- Une augmentation de la qualité avec l'obligation du retrait des déchets alimentaires et la mise en place du contrôle effectué grâce aux sacs transparents. A noter que l'intimité des usagers a été respectée avec la dotation d'un bac normalisé pour déposer les sacs transparents.
- Une demande importante de composteurs sur ces secteurs et une bonne utilisation des City compost ou PAV FFOM installés en déchetterie.
- Changement important des habitudes avec quelques réticences qui engendre de nombreux appels téléphoniques au début de l'expérimentation (150 appels par jour les deux premières semaines).
- Le bilan global semble plus que positif. Cependant un bilan sur plusieurs mois est nécessaire avant toute nouvelle décision.

Bernard MATICHARD, adjoint à la commune de St Christophe en Bourbonnais, s'inquiète du retrait de certains bornes textile. Sylvain PETIT-JEAN évoque le contexte difficile auquel la filière est confrontée. Les services régionaux en association avec les collectivités en charge du service public de traitement des déchets travaillent sur le sujet pour trouver une solution locale et pérenne afin de traiter au mieux les déchets issus du textile. André BIDAUD rappelle qu'il ne faut surtout pas que le textile se retrouve dans les déchets ultimes destinés à l'incinération ni dans la collecte sélective.

Charles DE PAULA s'interroge sur la destination des anciennes poubelles des usagers qui ont reçu leur nouveau bac. Sylvain PETIT-JEAN rappelle que conformément à la consigne, l'usager peut soit conserver son bac pour un autre usage soit le donner au Sictom pour recyclage.

Prochaines réunions :

Réunion publique UVE 23 septembre 2025 à 19H salle des fêtes à Bayet

AG le 14 octobre 2025 à 18H30



VISITES
UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Juin : 3 - 12 - 18 - 23
Juillet : 2 - 9 - 12 - 16 - 23 - 26

10 rue des Bouillots, porte E, BAYET

PONT BASCULE

HALL DE VIDAGE

FOUR CHAUDIÈRES

DASRI

TRAITEMENT DES FUMÉES

PORTES OUVERTES SAM.20.09.25

A partir de 6 ans

Visites guidées gratuites
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30/11h30 et 14h/16h
Mercredi et samedi : 9h30/11h30
Durée 2h - Réservation OBLIGATOIRE
svenuat@sictom-sud-allier.fr

lucane

SICTOM SUD-ALLIER